

**TITRE : HPST: les conférences de présidents de CME et de doyens restent inquiètes**

PARIS, 29 mai 2009 (APM) - Les présidents des trois conférences de présidents de commission médicale d'établissement (CME) et de la conférence des doyens des facultés de médecine font part de leur inquiétude persistante sur le contenu du projet de loi portant réforme de l'hôpital (HSPT), dans une lettre à Nicolas Sarkozy.

Dans cette lettre datée de jeudi et dont APM a eu copie, Yvan Halimi (présidents de CME de CHS), Francis Fellingier (présidents de CME de CH), Alain Destée (présidents de CME de CHU) et Christian Thuillez (doyens des facultés de médecine) indiquent que la "dynamique de confiance" qui avait été créée avant la discussion du projet HPST au Sénat par les annonces faites par Nicolas Sarkozy lui-même le 11 mai, se trouve aujourd'hui "altérée".

"Bien que les sénateurs aient retenu nombre de nos propositions", les amendements gouvernementaux au texte "n'ont pas tout pris en compte", soulignent les quatre présidents de conférence.

"Nous le regrettons car [la dynamique de confiance] nous avait aidé à apaiser l'inquiétude de nos communautés au sortir de l'Élysée, inquiétude qui de nouveau redevient très perceptible", déplorent-ils.

S'adressant toujours au chef de l'État, les quatre responsables se disent "certains que vous aurez le souci de vous assurer que les nombreux points sur lesquels vous avez exprimé votre accord le 11 mai, seront intégrés dans le texte législatif, non seulement au sortir du Sénat, mais aussi et surtout, au sortir de la commission mixte paritaire".

Ils se déclarent "prêts" à prendre "leur part de responsabilité dans la recherche de solutions aux grands problèmes auxquels est confronté l'hôpital public, qu'ils soient de nature organisationnelle, budgétaire ou statutaire".

"Mais il doit s'agir là d'une réflexion concertée à laquelle les communautés médicales doivent être pleinement associées pour en assurer l'efficacité", ajoutent-ils.

Les conférences restent en désaccord sur la procédure de nomination des membres médicaux du directoire et des chefs de pôle même si des évolutions ont été apportées au Sénat, a précisé à l'APM le président de la conférence des présidents de CME de CHU, Alain Destée.

Il observe qu'une "porte de sortie" est en effet laissée au directeur de l'hôpital pour ces nominations puisqu'il peut en effet faire un autre choix que celui proposé par le président de la CME et du doyen (pour les CHU) (cf dépêche APM ABMEF006).

"Nous souhaiterions que les membres médicaux du directoire ou les chefs de pôle soient nommés sur proposition du président de CME et du doyen", indique le Pr Destée.

Les conférences souhaitent aussi que le président de la CME et le doyen co-signent les contrats de pôle et ne se contentent pas simplement de donner un "avis" (cf dépêche APM ABMEI002), afin que les activités d'enseignement et de recherche soient bien prises en compte.

"A chaque fois, on sent que l'aspect de gestion prend le pas sur l'enseignement et la recherche", regrette Alain Destée.

Il indique que sa conférence n'a pas levé sa motion et précise qu'au CHU de Lille, elle a été reconduite.

Au CHU d'Amiens, les médecins se sont déclarés partiellement satisfaits des modifications introduites dans le projet de loi HPST et ont voté à l'unanimité la reconduction de leur grève administrative.

"Dans ce climat de méfiance, pour défendre le rôle de la CME et la place des praticiens hospitaliers dans la gouvernance des CHU, nous restons vigilants et mobilisés jusqu'au vote définitif de la loi", indiquent le président de la CME, Pr Michel Slama, et le vice-président, Dr Bertrand de Cagny, dans un communiqué daté de mercredi.

Aux Hospices civils de Lyon (HCL), une motion a été signée le 19 mai par la majorité des praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires, membres de la CME, a indiqué à l'APM le président de la CME, Etienne Tissot.

san/cb/APM polsan  
redaction@apmnews.com